

# VIE SYNDICALE 81



VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI



SNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



N° 90 OCT 2005 1.50 €

## SOMMAIRE

- Edito P 1
- Modalités participation 1/2 Journée d'Info P 2
- Compte-rendu CAPD formation continue
- Changer de département
- Rendez-vous contre l'AGCS

## PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
9h / 12h30 et 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34  
Fax : 05.63.38.24.28  
E-mail : [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)

## SAMEDI 5 NOVEMBRE

1/2 journée d'info syndicale  
de 9h à 12h  
Foyer Léo Lagrange à Graulhet,  
(à côté de La Poste)

**Avec Guy Pourchet**  
Co-secrétaire Général  
du SNUipp

Les 1/2 journées  
d'info syndicale sont un droit  
pour toutes et tous,  
syndiqué-es ou pas

Comment faire ?  
Voir page 2

**S'INFORMER, DÉBATTRE POUR AGIR :**  
**Venez à la 1/2 journée d'info syndicale**  
**SAMEDI 5 NOVEMBRE À GRAULHET**  
**avec GUY POURCHET, co-secrétaire général du SNUipp**

Au quotidien, l'école et la classe  
sont de plus en plus difficiles à vivre  
Contre les fausses solutions,  
faisons avancer nos revendications

### Direction et fonctionnement d'école

Face aux difficultés croissantes (charge de travail administratif trop importante, responsabilités multipliées, mise en place de la « base élève »...), la réponse apportée par l'administration avec les Contrats Aidés Emplois Vie Scolaire n'est pas satisfaisante.

### Accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 prévoit l'inscription dans les écoles de tous les élèves en situation de handicap. Ce nouveau droit n'est pas accompagné des moyens nécessaires suffisants : auxiliaires de vie scolaire qualifiés, formation, postes spécialisés, prise en compte de l'intégration dans l'effectif de la classe, places dans les établissements spécialisés...

### Augmentation des effectifs et recul de la scolarisation des 2 / 3 ans

Avec 1 poste créé pour 64 nouveaux élèves, il est évident que les conditions d'enseignement se dégradent et les seuils d'ouverture restent trop élevés. La maternelle est directement touchée avec un taux de scolarisation des enfants de 2 / 3 ans en chute libre : près de 20% en quinze ans.

La grève du 4 octobre qui a réuni massivement salarié-es, privé-es d'emploi, retraité-es du public et du privé dans le Tarn et partout en France a mis en évidence le mécontentement de la population : ce mouvement était soutenu par près de 3 personnes sur 4. Dans les écoles aussi l'aggravation des conditions d'enseignement et de fonctionnement s'accélère.

Pour :

- ▶ débattre de nos conditions de travail et d'enseignement, des actions pour faire avancer nos revendications : du temps pour la direction, plus de maîtres que de classes,...
  - ▶ faire le point de l'actualité après la grève du 4 octobre
- Retrouvons-nous le 5 novembre, au Foyer Léo Lagrange à Graulhet, de 9h à 12h  
avec Guy Pourchet, Co-secrétaire Général du SNUipp.

Rejoignez-nous !  
Syndiquez-vous au  
SNUipp-FSU



**LE SNUIPP 81 VOUS INVITE  
SAMEDI 5 NOVEMBRE À GRAULHET**  
de 9h à 12 h, Foyer Léo Lagrange à Graulhet

**Ordre du jour :**

- ▶ Débattre et agir pour nos conditions de travail et d'enseignement
- ▶ Actualité syndicale après la grève du 4 octobre

**Modalités :**

**EST-CE UN DROIT ?**

**OUI !** Le décret du 28 Mai 1982 qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Pour les enseignant-es, le ministre de l'Education Nationale a confirmé ce droit par décret le 12 Juin 87, qui prévoit deux demi-journées par an pour chaque enseignant-e.

**QUI PEUT Y PARTICIPER ?**

**TOUT LE MONDE !** Syndiqué-e ou non, tous les instits, profs d'école, titulaires, listes complémentaires, stagiaires.

**EST-ON PAYE ?**

**OUI !** Cette demi-journée n'est pas une grève : c'est un droit. Elle est donc rémunérée normalement.

**QUI DOIT-ON PREVENIR ?**

Le SNUipp Tarn a déjà prévenu l'IA ainsi que les IEN. Chaque participant doit :

- l'IEN : informer son IEN (modèle de lettre ci-contre), si possible avant le 22 octobre.
- les parents : certains IEN proposent des remplacements. Si votre IEN ne vous a pas informé-e d'un éventuel remplacement, le 3 novembre au plus tard, vous devez avertir les parents que leur enfant n'aura pas classe ce samedi-là. Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser le modèle de lettre ci-contre.

**PEUT-ON VOUS INTERDIRE D'Y ALLER ?**

**NON !** Si quelqu'un fait pression, appelez-nous immédiatement au 05 63 38 44 34.

**LES ELEVES DOIVENT-ILS ETRE ACCUEILLIS ?**

**NON !** En informant les parents, précisez qu'il n'y aura ni classe, ni garderie.

Nom, Prénom	A , le
Fonction	
Ecole	
<b>A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,</b> sous couvert de Madame, Monsieur l'IEN	
J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp Tarn le Samedi 5 novembre 2005 à Graulhet.	
Le Secrétaire Départemental du SNUipp Tarn vous a informé de l'organisation de cette journée.	
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations respectueuses.	
	Signature

Le	
Madame, Monsieur,	
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret n°82447 du 28/05/82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Celui-ci prend la forme de 2 demi-journées dans l'année. L'une d'elles aura lieu le Samedi 5 novembre 2005.	
<b>Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là car je ne serai pas remplacé-e.</b>	
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.	
	Signature

**CHANGER DE DÉPARTEMENT :  
PERMUTATIONS INFORMATISÉES**

**Qui peut participer ?**

Les instits et les PE titulaires au 31 décembre

**Calendrier**

- 7 novembre 2005 : Ouverture du service télématique
- 25 novembre 2005 : Fermeture du service télématique
- 12 décembre 2005 : Date limite de retour de demande de confirmation dans les IA  
**ATTENTION !** Les candidatures se font par I-prof, les confirmations seront envoyées uniquement par mail dans la boîte électronique I-prof.
- 26 janvier 2006 : Date limite de demande d'annulation et modification de candidature
- 28 février 2006 : Date limite des dernières demandes déposées au titre de rapprochement de conjoints **UNIQUEMENT** pour les couples dont le-la conjoint-e est muté-e après le 25 novembre.
- Fin mars 2006 : Résultats

**Comment ça marche ?**

L'ordinateur est programmé pour donner un maximum de résultats positifs :

- phase 1 : l'ordinateur traite l'ensemble de vœux par ordre préférentiel en commençant par le plus fort barème
  - Phase 2 : seul le 1er vœu est examiné : s'il existe une possibilité d'échange entre 2 candidats de 2 départements différents, chacun ayant le barème le plus élevé dans son département, la permutation se fait.
  - Phase 3 : l'ordinateur examine le seul vœu qui peut être satisfait
- ⇒ Le choix du 1er vœu est donc très important.

**FICHE DE CONTRÔLE À RENVOYER AU SNUIPP 81**

Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
Affectation actuelle : .....	
Ancienneté dans le département au 31/08/2006 après titularisation : .....an.....mois Le département est celui de rattachement administratif. Doit être retiré de ce temps : disponibilité, disposition, mise à disposition	
<b>Nombre d'enfants à charge</b> (de moins de 20 ans au 26/01/2006) : .....	
<b>Durée de séparation des conjoints (conjoint-e ayant son adresse professionnelle dans le département sollicité) après titularisation :</b>	
Séparation effective au 31/08/2006 : du.....au ..... (impossibilité de cohabiter en permanence sous le même toit pour raisons professionnelles)	
Séparation non effective au 31/08/2006 : du.....au ..... (possibilité de cohabiter en permanence sous le même toit, disponibilité, congé parental, congé de longue maladie ou de longue durée)	
<b>Capitalisation du renouvellement du 1er vœu :</b> Nombre de demandes sans interruption du 1er vœu (hors demande actuelle) : .....	
Etes-vous depuis 5 ans dans une école classée dans le plan violence ? .....	
Avez-vous demandé une majoration exceptionnelle de 500 points ? .....	

**STAGES SUPPRIMÉS :  
INTERVENTION DU SNUIPP EN CAPD.**

*La moitié des stages de Formation Continue du premier trimestre 2005 sont supprimés suite aux gels de crédits (-17% sur 2005) décidés par le ministère.*

**Stages supprimés :**

1. Le remplacement à l'école primaire : 5 au 9 septembre
  2. L'EPS et le vivre en milieu rural : 10/ 11 octobre
  3. Régulation du projet ZEP Graulhet : 20/ 21 octobre
  4. PET1 et PET2 : 3/4 novembre 9/10 mars
  5. Cycle III collège Cordes: 7/8 novembre
  6. Cycle III collège Lautrec : 7/ 8 novembre
  7. Cycle III collège Réalmont : 10 novembre et 18 avril
  8. Ecole et cinéma : 14 au 18 novembre 2005
  9. Cycle III collège Dourgne : 21 novembre
  10. Cycle III collège Puylaurens : 22 novembre
  11. Cycle III collège Brassac : 28/29 novembre
  12. Cycle III collège Castres : 28/29 novembre
  13. EPS et maîtrise de la langue : 1/2 décembre
  14. Cycle III collège Labastide Rouairoux : 1/2 décembre
  15. Un musée de classe : 12 au 16 décembre
- Supprimés par manque de candidats :**
1. Gestion de l'espace : 9/10 janvier
  2. SEGPA : 26/27 janvier
  3. La structuration du temps en maternelle : 30/31 janvier
  4. Maîtrise du langage : 2/3 février

L'IA a décidé de supprimer la moitié des stages de chaque période pour garder la moitié de la brigade FC disponible pour les remplacements de congés maladie. Il a aussi décidé que, si en cours d'année il manque des remplaçant-es, des BD-FC seront retirées de la FC et les stagiaires qui ont le plus petit barème verront leur stage annulé.

Le SNUipp a dénoncé la suppression du stage « école et cinéma » qui remet en cause une action innovante du Tarn qui se poursuit en collège et dans laquelle les collègues sont fortement investi-es (43 demandes pour 14 places).

Quand au stage « chant choral » (99 candidats pour 11 places) nous avons demandé qu'un stage supplémentaire soit organisé à la place d'un stage annulé pour manque de candidats.

Le SNUipp s'oppose à ces restrictions budgétaires (voir motion sur le site <http://81.snuipp.fr>) et a demandé un vote en CAPD sur le plan de formation continue : 6 voix contre (SNUipp et SE), 7 voix pour (administration).

**COMITÉ DE PILOTAGE DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DU TARN  
CONTRE L'AGCS**

**APPEL DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
HORS A.G.C.S. DU TARN, à MANIFESTER  
DIMANCHE 16 CTOBRE 2005.**

**Il faut dire NON ! à l'Accord Général sur le Commerce des Services**

que prépare l'Organisation Mondiale du Commerce à Hong-Kong du 13 au 18 décembre 2006.

qui met en place la directive BOLKESTEIN à l'échelle du monde.

- ▶ **10h30** pose de banderoles et de panneaux dans de nombreuses communes du Tarn. (« Les services publics ne sont pas à vendre », « commune hors AGCS » ...)
- ▶ **12h00** pique-nique à Lafenasse, repas tiré du sac.
- ▶ **14h30/16h30** informations débat à la salle des fêtes de Lafenasse